

Au nom de l'**ALAMRV**, l'Association Laïque des Amis du Monument Républicain de Villebois et des autres monuments pacifistes, républicains et anticléricaux de l'Ain que je préside ainsi qu'au nom de la Libre Pensée de l'Ain présidée par Roland Mirguet ici présent, nous vous remercions tous d'avoir répondu présents à notre invitation à nous rassembler devant l'Arbre de la Paix de Bourg en Bresse.

L'ALAMRV est affiliée à la **Fédération Nationale Laïque des Monuments**. Cette fédération est partisane de la paix, d'une paix fondée sur l'égalité des peuples, sur leur droit à disposer d'eux-mêmes et sur leur droit d'accéder pleinement aux richesses naturelles de leurs territoires.

Notre association a entrepris des démarches auprès de la municipalité de Bourg-en-Bresse pour que l'Arbre de la Paix soit mis en valeur.

Le 8 novembre 2021, Roland Mirguet et moi-même, avons été reçu par Monsieur Thierry Dosch adjoint au maire. Nous lui avons fait part de plusieurs souhaits concernant l'Arbre de la Paix :

- Le nettoyage de la plaque dont l'inscription n'était plus lisible
- La remise en état du monument (panneaux abimés)
- Aménagement et sécurisation de l'espace (avec panneau informatif) / voire son déplacement et installation dans le square des Quinconces par exemple
- Proposition de préparation conjointe avec la mairie de la célébration du monument en 2023 (année du 35^e anniversaire de son inauguration - en 1988) et du 60^e anniversaire du jumelage de Bourg avec Bad-Kreuznach (1963), symbolisant l'amitié franco-allemande

Le maire nous a répondu par un courrier en date du 15 novembre 2021, nous informant que le nettoyage et le rafraîchissement de l'Arbre de la Paix seraient mis en œuvre. Par contre, il ne lui paraît pas opportun de déplacer cet arbre (***« Il ne me semble pas opportun de déplacer cet Arbre à proximité du Monuments aux Morts. En effet, son implantation en 1988 au cœur du quartier populaire de la Reyssouze, avait justement été choisie par la municipalité de Louis Robin comme un message fort, rue Robert Schuman et à proximité du parc Jean Monnet, deux personnalités symbolisant la réconciliation entre les peuples et la construction européenne, gage de paix. Ce totem original et parfaitement identifié fait partie intégrante du quartier et son déplacement risque d'être mal perçu par certains habitants »***).

Nous félicitant de la rénovation de la plaque au pied de l'Arbre rendant de nouveau visible le message qu'elle contient : « Si tu veux la paix, prépare la paix », nous avons adressé un nouveau courrier à M. Debat le 17 janvier 2022 (***« Vous dites que vous ne souhaitez pas déplacer cet Arbre à proximité du Monuments aux Morts en reprenant les considérants qui ont amené la Municipalité de Louis Robin à choisir son implantation en 1988 au cœur du quartier populaire de la Reyssouze avec la crainte que ce soit mal perçu par certains***

habitants. J'avoue que nous ne voyons pas quels habitants pourraient s'en émouvoir puisqu'aucun d'entre eux, à notre connaissance, n'a déploré l'état dans lequel il se trouve actuellement.....Cela n'est pas étonnant vu que ce totem, comme vous le désignez, n'est pas vraiment identifié faute d'un panneau explicatif et de panneaux indicateurs routiers le concernant et faute aussi de signalement de son existence par l'Office de tourisme.....ce que nous souhaitons, in fine, c'est que ce totem trouve l'emplacement qui le mette réellement en valeur : un endroit de passage fréquenté par des piétons qui pourraient du coup l'observer et s'y intéresser en passant devant....un endroit également sécurisé qui permette d'organiser des rassemblements pacifistes, sans crainte des véhicules qui passent parfois à vive allure....un endroit où l'on puisse entendre....les personnes qui tiennent à faire part de leur attachement à ce monument pacifiste....). Mais celui-ci est resté sans réponse à ce jour malgré nos diverses relances par mails ou appels téléphoniques.

Le dialogue avec la municipalité de Bourg en Bresse est donc momentanément interrompu. Nous pensons que pour le réactiver, il est nécessaire de créer une **association locale des amis laïques de l'Arbre de la Paix**.

La création d'une association locale permettrait d'avoir plus de poids dans le dialogue avec la municipalité. C'est pourquoi nous vous proposons dès aujourd'hui de donner votre accord en versant la somme de 10 € comme membre fondateur de cette association ce qui nous permettra de préparer ensemble une assemblée générale constitutive au début de l'année 2023. Ces sommes sont récoltées par l'ALAMRV qui les restituera à la nouvelle association lorsque celle-ci se constituera.

Pour finir, comme chaque année, nous invitons les associations amies à prendre la parole à ce rassemblement et nous terminerons notre rassemblement en chantant la célèbre chanson de Craonne qui reste pleinement d'actualité à l'heure où la guerre continue de ravager les peuples et en soutien à notre combat pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.